



Bolivie: Evo Morales exproprie une multinationale espagnole

Par [Mondialisation.ca à la Une](#)

Mondialisation.ca, 07 janvier 2014

[Cuba si](#)

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Transnationales](#)

Evo Morales : « Aujourd’hui encore, comme nous venons rendre hommage aux travailleurs et le peuple bolivien qui se sont battus pour la retour des ressources naturelles et des services de base, nous avons nationalisé le convoyeur d’électricité »

Le décret suprême n°1214, déclare la « nationalisation de la société Transportadora de Electricidad (TDE)

Red Eléctrica a une participation de 99,9% dans la compagnie de transport électrique (TDE), elle gérait le transport et la distribution d’électricité dans six départements du pays andin. L’impact économique n’est pas importante pour la société espagnole, car ses opérations internationales en Bolivie et au Chili ne représente que 2 à 3% de son chiffre d’affaires.

« Aujourd’hui encore, en hommage aux travailleurs et au peuple bolivien qui se sont battus pour la retour des ressources naturelles et des services de base, nous avons nationalisé le convoyeur d’électricité » déclare Evo Morales lors de la Journée en hommage du travail au Palais gouvernement de La Paz. Après la lecture du décret, le gouverneur a demandé au commandant des forces armées, le général Tito Gandarillas, d’occuper « les organes de décision compétents de l’administration et du fonctionnement de TDE ». Il est du devoir des forces armées de restituer l’électricité pour le peuple bolivien » a t-il ajouté.

Le décret établit la « nationalisation » de « toutes les actions détenues par la société Red Eléctrica Internacional - SAU », une filiale de REE, et demande son inscription au nom de Société Nationale d’Électricité d’État (ENDE). Morales a justifié l’expropriation car « la société internationale espagnole, a, en 16 ans investi que 81,000,000 d’USD, un investissement en moyenne de cinq millions par an » ce qui est jugé insuffisant.

Les autres expropriations lancées par Evo Morales

La législation bolivienne a, après l’accession au pouvoir d’Evo Morales, habilité le gouvernement à exproprier le privé des services publics et d’autres entreprises. Evo Morales a exproprié en 2010, les actions de quatre producteurs d’électricité, y compris deux filiales de GDF Suez. Le président a nationalisé quinze entreprises pétrolières, cimentières et minières depuis son arrivée au pouvoir en 2006.

Article et traduction Nico Maury , Vendredi 20 Décembre 2013.

source http://http://www.editoweb.eu/nicolas_maury/

La source originale de cet article est [Cuba si](#)
Copyright © [Mondialisation.ca à la Une](#), [Cuba si](#), 2014

Articles Par : [Mondialisation.ca](#)
[à la Une](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca